

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 29 JAN. 2015

Délibération 2014-172 du 10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD (ACHIET-LE-GRAND) - C. DUMORTIER (BAPAUME) – M. BONIFACE (BAPAUME) - J. LE CERF (BAPAUME) – E. COTTEL (BEAULENCOURT) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) - V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – F. LETURCQ (HERMIES) - M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – Ch. LECTEZ (METZ-EN-COUTURE) - F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT)

MM. G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. GODEVELLE (BERTINCOURT) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIK (FAVREUIL) – J.-P. LORENT (GREVILLERS) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) – B. HIEZ (LEBUCQUIERE) - G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J.-P. BOUSSEMARD (NOREUIL) - J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – S. LEJEUNE (ST LEGER) - Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) –

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

**Objet : Association Le Coin Familial – Projet Jardins de Cocagne
Avance sur subvention exceptionnelle – Exercice 2015**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'Association « Le Coin Familial », dont le siège est à ARRAS, assure l'encadrement technique et social et l'animation du chantier d'insertion d'activité de maraîchage dit « des Jardins de Cocagne ». Cette action avait été portée et initiée par les deux Intercommunalités de BERTINCOURT et de BAPAUME.

Monsieur le Président rappelle que la Collectivité a mis à disposition de l'Association une parcelle de 4 hectares ½ située dans la Zone d'Activités de la Vallée du Bois pour permettre de développer une activité de maraîchage dans le cadre d'un chantier d'insertion qui accueille une quinzaine de contrats CUI – CAE encadrés par deux personnels techniques de l'Association.

L'Association a assuré le démarrage de ce chantier d'insertion, la labellisation biologique des terrains et la commercialisation des premiers paniers.

Monsieur le Président souligne que l'Association connaît depuis quelques mois de grosses difficultés conjoncturelles suite à la réduction des dotations et des subventions F.S..E. dans le cadre de ces différentes activités, mais également structurelles du fait de mauvaises orientations prises par la direction au niveau des différentes actions menées par l'Association dans la branche « Insertion ». Il ressort d'une analyse financière de ces différentes actions que celles-ci n'ont pas intégré le coût économique de ces actions et que les donneurs d'ordres pour le compte desquels l'Association travaille ne rémunèrent pas suffisamment les actions.

Monsieur le Président indique que la poursuite de l'activité doit passer par des mesures de restructuration décidées dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire et par un soutien fort des différents partenaires institutionnels de l'Association. Pour la Communauté de Communes du Sud Artois, il s'agirait d'une subvention de 40 000 € pour l'exercice 2015 dont il faudrait assurer, en partie, l'avance pour le 20 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'accorder à l'Association « Le Coin Familial » une subvention de 40 000 € au titre de l'exercice 2015 pour le développement de l'activité de maraîchage conduite par l'Association dans le cadre d'un chantier d'insertion sur des terrains appartenant à la collectivité dans la Zone de la Vallée du Bois,
- d'inscrire cette subvention à l'article 6574 du budget principal de la collectivité pour l'exercice 2015,
- d'accorder une avance de 20 000 € sur cette subvention à l'Association et de verser cette avance sur le compte de l'Association ouvert auprès du Crédit Coopératif avant la date du 20 janvier 2015,
- de s'engager à verser le solde de cette subvention après le vote du Budget Primitif 2015 et au plus tard pour le 30 mai 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président à exécuter la décision prise avant le vote du Budget Primitif 2015.

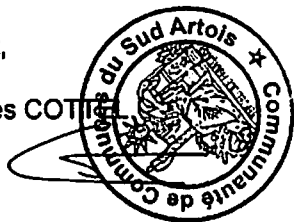
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 10 décembre 2014 et transmission en Préfecture le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 10 décembre 2014 et transmission
en Préfecture le 10 décembre 2014

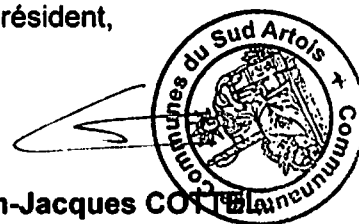
Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,

Jean-Jacques COTTE



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

21 JAN. 2015

ARRIVÉE